## Accusé d**REPUBLIQUE FRANCAISE**971-219711157-20211231-del90-DE Accusé cert**DE-PARITEMENT DE LA**

Réception par le préf**£ 31A20 £**1 **OUPE** 

Affichage : 31/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	En exercice	Qui ont pris	
au Conseil		part à la	
Municipal		Délibération	
33	33	24	

### Date de la convocation 24 décembre 2021

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

#### EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

#### Séance du 30 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et le jeudi trente décembre à dix-sept heures cinquante trois le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX Premier Adjoint au Maire.

#### Présents:

M Ephrem GLORIEUX; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE; Mme Christiane TREIL-ALBON M Lucien BEAUZOR; M. Rodrigue MOULIN; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET; M Didier MARICEL; Mme Anny GENIPA; M. Martelin RATIER; M Yvon COMBES; M Saturnin FRANCILLONE; M Richard PROMENEUR M. Arthur MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON; M. Pierre ALBINA; Mme Patricia VINGADASSALON; M José TORIBIO; M Florent TREIL Conseillers Municipaux.

#### Représentés :

Mme Manuela PETRO- METONY par Mme Christiane TREIL-ALBON M. Jean-Louis SAINSILY par M Yvon COMBES Mme Nicole RABOLION par M José TORIBIO Mme Gladys BURAT par M Lucien BEAUZOR Mme Jacqueline BELFORT par M. Rodrigue MOULIN

**Absents:** M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Sonia MERCADIER; M. Christian CITADELLE; Mme Karine GATIBELZA; Mme MAGALATCHOUMY Sarah; Mme Reinette JULIARD; M. Léon MACAQUI; M. José KANDASSAMY

#### **DELIBERATION N°2021/12/90**

#### MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/06/34- PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE CAILLOU

Par délibération n°2019/06/34 en date du 28 juin 2021, la commune de Lamentin actait le plan de financement pour la construction du groupe scolaire de Caillou (travaux), pour un montant total de 7 455 691,50€.

Cependant, en raison de la situation sanitaire et de la flambée des prix reconnue par les différentes instances gouvernementales, le coût des travaux a inévitablement augmenté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-219711157-20211231-del90-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2021

Affichage: 31/12/2021 En effet, celui-ci s'élève désormais à 9 404 093.70 €.

Le reste à couvrir s'élève donc à 1 948 402.20 €.

Pour rappel, le plan de financement était le suivant :

Région	590 520,35	7,93	SISTEDURE
Bop 123	875 000,00	11,66	Uboris - Égalies - Franceis République FranÇaise
FEDER	2 249 602,00	30,17	Figure Constitution of the State of the Stat
FPRNM	3 000 000,00	40,24	Liberel - Realité - Frateroité République Française
Commune	740 569,15	9,93	
Montant total des dépenses	7 455 691,50	100,00	

Aussi, afin de faire face à ce surcoût, et permettre malgré tout la réalisation de ce projet primordiale pour la collectivité, il a été décidé, d'un commun accord avec les financeurs et la maitrise d'œuvre, de procéder au phasage de l'opération.

Cependant il conviendra de répartir la subvention d'un montant de 590 520.35 € accordée par la Région, dans le plan de financement des deux phases comme suit :

Phase 1: 198 139.13 €Phase 2: 392 381.22 €

Pour les autres financeurs de nouvelles démarches de financement seront faites au niveau de la phase 2. Le budget prévisionnel de la première phase est estimé à 7 063 310.13 €. Le plan de financement de cette tranche est le suivant :

Montant total des dépenses	7 063 310,13	100,00	
Commune	740 569,00	10,48	
PPRNM.	3 000 000,00	42,47	Libers + Égalis - Franceis/ RÉPUBLIQUE PRANÇAISE
FEDER	2 249 602,00	31,85	Secretary Secretary
Bop 123	875 000,00	12,38	Liberté - Égalisé - Frassentisé République Française
Région	198 139,13	2,82	TI COCH GLADAGUM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20211231-del90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2021

Affichage: 31/12/2021 e budget prévisionnel de la deuxième phase s'élève à 2 340 783.57 € et concernera la réalisation du réfectoire et des aménagements extérieurs. Il s'agira pour la commune de solliciter de nouveau les financeurs sur ce surcoût.

Le plan de financement de cette phase 2 est le suivant :

PDI	392 381,22	16,76	Librett - Egalist - Francenist RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région	392 381,22	16,76	REGION GAMANALUFE
FEDER	585 195,89	25,00	THE SECRETARY OF SECRETARY
FPRNM	561 952,52	24,01	Libera - Egalud - Fransvisi RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune	408 872,72	17,47	
Montant total des dépenses	2 340 783,57	100,00	

Il est à noter que la commune a déjà supporté sur fonds propres l'acquisition du terrain, via un portage foncier de l'Etablissement public Foncier de Guadeloupe (EPF), pour un montant de 1 590 000€, ainsi que le marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 984 724,04€. Afin d'avoir une vue d'ensemble de l'opération, il est nécessaire d'intégrer ces coûts au plan de financement global.

De ce fait, le plan de financement prenant en compte le coût global de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES		RECETTE	
Acquistion du	1 590 000,00		
terrain	1 390 000,00	Commune	1 590 000,00
Maîtrise d'œuvre	984 724,04	Commune	984 724,04
Travaux	9 404 093,70	BOP 123	875 000,00
		Région	590 520,35
		FEDER	2 834 797,89
		FPRNM	3 561 952,52
		FEI	392 381,22
		Commune	1 149 441,72

11 978 817 74 11 978 817 74
11 9/8 81/,/4

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2019/06/34 en date 28 juin 2021, d'approuver le phasage de l'opération, ainsi que le plan de financement de la phase 2 pour laquelle les financeurs seront de nouveau sollicités.

Le conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20211231-del90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2021

Affichage: 31/12/2024 près avoir entendu l'exposé du maire et délibéré;

Considérant l'augmentation du budget de l'opération de construction du groupe scolaire de Caillou;

Considérant l'importance de ce projet;

#### DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier la délibération n°2019/06/34 en date du 28 juin 2021

**ARTICLE 2** : D'approuver le plan de financement par phase de l'opération de construction du groupe scolaire de Caillou ainsi qu'il suit :

Phase 1(déjà financée):

#### Phase 2:

FEI	392 381,22	16,76	Liberts - Egalits - Fraternits Råpublique Française
Région	392 381,22	16,76	ALCON QUANTIDATE
FEDER	585 195,89	25,00	Browth Particularly in the register was be the founds
FPRNM	561 952,52	24,01	Libert - Égallie - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune	408 872,72	17,47	
Montant total des dépenses	2 340 783,57	100,00	

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 4**: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

#### Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,